



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)
UNITÉ DE COORDINATION DE PROJET (UCP)**

Direction Générale de la Protection Civile (DGPC/MICT)

**Projet de Gestion des Risques et de Résilience aux Aléas Climatiques –
PGRAC (P165870)**

**PLAN D'ACTION D'URGENCE DE LA COMPOSANTE D'INTERVENTION D'URGENCE CONTINGENTE –
(CERC)**

(Contingency Emergency Response Component)

**Termes de Référence : Renforcement des capacités opérationnelles de la DGPC dans le Grand
Sud**

Février, 2021

Contents

1. Introduction	3
2. Objectifs du PGRAC.....	3
3. Objectif de la CERC.....	4
4. Objectif de la prestation	4
5. Tâches et responsabilités.....	5
5.1 portée de l'Opération	5
5.2 Description des taches.....	5
6. Produits, résultats attendus et calendrier d'exécution	11
7. Durée de la prestation	12
8. Honoraires et modalités de paiement	12
9. Qualifications et expériences requises	12
10. Responsabilité et devoir de diligence	13
11. Dispositifs de sécurité dans les territoires à haut risque.....	14
Annexe 1 : Description Succincte des Activités de Renforcement et Relèvement des Capacités du Secteur de la GRD à Financer par la CERC.....	15

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la composante d'intervention d'urgence conditionnelle – CERC du Projet de Gestion des Risques et de Résilience aux Aléas Climatiques (PGRAC) le Gouvernement de la République d'Haïti, à travers l'Unité de Coordination de Projet au sein du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (UCP/MICT), en tant qu'agence d'exécution désignée par le Gouvernement d'Haïti, cherche à engager les services d'une firme (ci-après « le Prestataire de services ») sous un contrat de services pour l'assister dans l'exécution d'une composante du projet dans les communes retenues visant au renforcement des capacités opérationnelles de la DGPC pour la coordination, préparation, réponse et gestion des abris d'évacuation dans le Sud. L'UCP/MICT invite, à cette fin, les firmes intéressées à lui soumettre leur intérêt répondant aux conditions des présents Termes de Référence.

Le but de cette prestation, qui se fera en conformité avec les Règlements de Passation des Marchés de la Banque mondiale, sera d'obtenir du Prestataire de services le renforcement des capacités opérationnelles de la DGPC pour la coordination, préparation, réponse et gestion des abris d'évacuation. Les résultants attendus sont les suivants :

- 1) Les capacités d'évaluation rapide post catastrophe et coordination interne de la DGPC ainsi qu'avec les partenaires internationaux et nationaux sont renforcées ;
- 2) Les capacités techniques de la Direction de Communication de la DGPC sont renforcées ;
- 3) Les capacités du Comité Technique de Gestion des Abris Provisoire (CTGAP) pour la gestion des abris sont renforcées ;
- 4) Appui technique et logistique à l'organisation d'exercices de simulation de séisme (SIMEX séisme) dans les trois départements et communes concernées ;
- 5) Site web de la DGPC pour la publication en temps réel des données post-catastrophe est amélioré et fonctionnel.

2. Objectifs du PGRAC

L'objectif du **PGRAC** est de renforcer la capacité de préparation et de réponse d'Haïti face aux désastres et d'augmenter le nombre d'abris/havres sécurisés dans les régions présentant un risque climatique élevé. À cette fin, le projet vise à :

- (i) La mise en place de systèmes d'encadrement, conseil et appui aux institutions nationales, départementales et communales, à la population et aux organisations communautaires des communes ciblées par le projet en matière de Gestion des Risques de Désastres.
- (ii) La construction de nouveaux bâtiments multifonctionnels dont ceux à servir d'abris. Selon les sites choisis, le programme des travaux pourra aussi inclure la réhabilitation ou l'aménagement de voies facilitant l'accès aux abris et d'éventuels travaux mineurs de réhabilitation de locaux scolaires situés sur le site des abris.

Le **PGRAC** s'inscrit dans la lignée du Projet de Reconstruction et de Gestion des Risques et Désastres (PRGRD) qui était mis en œuvre par l'UCP/MICT entre 2012 et juin 2020, dont il reprend les grandes lignes, le concept et les principes de montage.

Le PGRAC est entré en vigueur le 7 août 2019 pour une période de 5 ans et demi, ce qui constituera la date limite de l'achèvement de toutes les opérations financées dans le cadre du projet, quelles que soient les dates de signature de leurs marchés.

Le 14 août 2021 un séisme d'une magnitude 7,2 a frappé les parties sud et le sud-ouest d'Haïti. L'Institut américain de géologie (« U.S Geological Survey ») a situé l'épicentre à 12 km au nord-est de Saint-Louis du Sud, dans le massif de la Hotte, à 10 km de profondeur, à environ 150 km de la capitale Port-au-Prince. Le séisme a surtout frappé trois départements : le Sud, les Nippes et la Grand-Anse.

Vu l'ampleur des dommages et des pertes causés par le séisme, le MICT ainsi que le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ont estimé qu'il s'agissait bien d'une situation d'urgence nécessitant l'intervention des acteurs pour apporter une réponse appropriée dans les principales zones affectées. Cette réponse d'urgence devra permettre, à court terme, de restaurer les services et renforcer les capacités de la DGPC et parallèlement, en coordination avec l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), de lancer le processus de relèvement grâce à un travail d'analyse et de formation des maçons et d'autres corps de métier pour le secteur logement pour l'appui à l'auto-reconstruction résiliente.

Afin de répondre à cette urgence, le UCP/MICT a élaboré un Plan d'Urgence du CERC et a activé le mécanisme de la composante 3, qui est la Composante d'Intervention d'Urgence Contingente « CERC » (Contingent Emergency Response Component) du PGRAC pour la mise œuvre du Plan d'Urgence du CERC.

3. Objectif de la CERC

Cette composante a pour but de financer la mise en œuvre des travaux d'urgence, de la réhabilitation et des évaluations additionnelles en cas de catastrophe naturelle. Les activités prévues dans la CERC ont pour objectifs de : (i) rétablir et renforcer les capacités de préparation et réponse de la DGPC ; et (ii) contribuer à une reconstruction résiliente du secteur du logement dans le cadre de l'auto-reconstruction en milieu rural à travers la formation de maçons et d'autres corps de métier.

4. Objectif de la prestation

L'objectif de la prestation est de renforcer les capacités opérationnelles de la DGPC pour la coordination, préparation, réponse et gestion des abris d'évacuation.

La réalisation de l'Opération qui fait l'objet de la présente prestation se fera à travers des activités de formation des haut cadres de la DGPC, d'exercices de simulation de séisme (SIMEX), de campagnes de communication et sensibilisation, l'actualisation des plans de contingence et le développement d'une application web conviviale pour la collecte et affichage des informations après catastrophes pour la page web de la DGPC, entre autres.

Pour accomplir sa mission, le Prestataire de services devra être familiarisée avec le document de projet du PGRAC en cours de mise en œuvre par l'UCP/MICT, les dispositions du manuel d'opérations du PGRAC et celui du CERC, établi par l'UCP ainsi que les différents règlements et instructions de la Banque mondiale applicables à cette opération notamment en matière de sauvegardes environnementales et sociales.

Le Prestataire de services établira de la façon la plus réaliste possible un programme d'exécution sur la période du contrat incluant les actions définies sous la section 6 : **Détails des Interventions Identifiées et Projetées du Plan d'Urgence du CERC**, à savoir notamment **le Renforcement des**

capacités opérationnelles DGPC pour la coordination, préparation, réponse et gestion des abris d'évacuation en particulier dans le Sud (se référer à l'Annexe 1 de ce TDR).

La prestation (l'Opération) (et toutes les activités en faisant partie) seront exécutées en conformité absolue avec les lois et réglementations actuellement en vigueur en République d'Haïti et en accord avec les clauses des politiques de sauvegardes environnementales, sociales et Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement, en date de juillet 2016 et gestion financière de la Banque mondiale.

La mise en œuvre de la prestation (l'Opération) se fera en étroite collaboration avec la DGPC et sous la supervision générale de l'UCP/MICT, laquelle, en tant qu'agence d'exécution officielle, restera seule responsable vis-à-vis du Gouvernement d'Haïti.

5. Tâches et responsabilités

5.1 portée de l'Opération

L'Opération sera réalisée au niveau du COUN, de trois COUDs des départements du Sud, Grand-Anse et Nippes et de dix COUCs dont cinq dans le Sud (Camp Perrin, Aquin, Coteaux, Chardonnières, Les Cayes), trois dans les Nippes (Fond-des-Nègres, Miragoâne et Petit Trou de Nippes), et, deux dans la Grand'Anse (Jérémie et Beaumont). Au total 50 personnes seront formées avec environ 15 personnes au niveau national et départemental (voir tableau 1. Ci-dessous).

Tableau 1. Centres d'Opération d'urgence d'intervention de l'Opération

Niveau	Centres d'Opération d'Urgence
National	COUN
Départemental	COUD du Sud
	COUD de la Grand Anse
	COUD des Nippes
Communal	COUC de Camp Perrin (Sud)
	COUC d'Aquin (Sud)
	COUC de Coteaux (Sud)
	COUC de Chardonnières (Sud)
	COUC de Les Cayes (Sud)
	COUC de Fonds-des-Nègres ((Nippes)
	COUC Miragoane (Nippes)
	COUC Petit Trou de Nippes (Nippes)
	COUC de Jérémie (Grand-Anse)
	COUC Beaumont (Grand-Anse)

5.2 Description des tâches

- i. *Renforcement des capacités des hauts cadres de la DGPC dans l'évaluation rapide post catastrophe et de coordination interne ainsi qu'avec les partenaires internationaux et nationaux*

Formation avancée sur la gestion de crise, y compris les besoins d'urgence, l'évaluation d'impact, la coordination sectorielle et intersectorielle et la gestion de l'information pour les hauts cadres du

COUN et des COUDs. Les formations partiront sur les connaissances actuelles des cadres, les méthodologies, outils et protocoles disponibles auprès du SNGRD. Néanmoins, il sera nécessaire d'ajuster, d'améliorer et/ou de développer certaines méthodologies et certains outils. Pareillement, ces formations comprendront des exercices pratiques sur l'utilisation des outils.

Également, les programmes et modalités de formation spécifiques seront définis sur la base des enseignements tirés de la réponse au tremblement de terre du 14 août 2021 et sous la direction de la Direction de la Formation et Exercices de la DGPC. Le Prestataire de services réalisera des consultations auprès des différents acteurs qui ont appuyé la DGPC pour la gestion de la crise avec un appui d'un consultant qui sera mis à disposition à la DGPC par la Banque mondiale. De plus, une session de travail sera organisée avec la DGPC pour analyser les leçons apprises de la réponse au séisme.

Activités de renforcement des CCPC : Les principaux membres des CCPC bénéficieront aussi des formations avancées pour la gestion de crises adaptées à leurs responsabilités, une fois les formations des hauts cadres du COUN et COUD seront dispensées.

ii. Renforcement des capacités techniques de la Direction de Communication de la DGPC afin d'améliorer la qualité de la communication avec le public en situation d'urgence

Les activités de renforcement pour la Direction de Communication de la DGPC sont décrites ci-dessous :

a. Diffusion de message de sensibilisation au large publique aux risques sismiques et cyclonique au niveau national.

Le Prestataire de services, donnera un appui administratif à la DGPC pour la diffusion à grand échelle de matériel de communication en risque sismique et cyclonique disponible à la DGPC. La diffusion utilisera plusieurs moyens de communication adaptés à une large diffusion, tels que la radio, la télévision et les réseaux sociaux. A noter que la DGPC dispose des ententes avec des chaînes de diffusion à grande échelle (radios, TV) dans le pays. Pour cela, la firme dès le début coordonnera avec la DGPC les campagnes de communication et les moyens de diffusion à utiliser. La firme inclura ainsi dans sa proposition financière les coûts de diffusion des matériaux de communication.

b. Redynamisation et formation du pool de communication des aires de la communication et l'information du COUN et COUDs :

Environ 10 personnes en charge de l'aire de « l'Information Publique » seront renforcées en vue d'avoir la capacité d'assurer pleinement leurs fonctions de communication en temps de crise. Le personnel de la division de communication de la DGPC au niveau central doit être formé en priorité car ce sont les premières personnes susceptibles d'occuper ces postes, cependant, le panel doit être élargi afin de prévoir à leurs éventuelles indisponibilités. Le personnel du ministère de la communication devrait être la seconde cible prioritaire de cette formation. Celle-ci se fonde sur le manuel de procédure « Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national dans des situations d'activation » consacrée à l'Information du Publique et qui décrit précisément les différentes phases de recueil et de diffusion de l'information et, pour chacune de ces phases, les étapes chronologiques à respecter.

La formation sera destinée à : (i) le personnel de la division de communication de la DGPC au niveau central, (ii) les chargés de communication des COUD et COUC et, (iii) les chargés de communication des ministères sectoriels participant dans le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres¹. Le contenu de la formation sera dispensé en 3.5 jours de formation théorique et une journée de formation pratique. Cette dernière inclura le test des protocoles et les animateurs s'assureront la mise à jour des procédures et protocoles qui seront testés.

Le contenu de la formation existe déjà et a été déjà développé par la DGPC. Néanmoins, il faudra créer le Manuel et supports de formation pour l'Aire de l'information et communication au public des Centres d'opération d'urgence.

c. Sensibilisation et formation des journalistes :

Plusieurs formations ont eu lieu par le passé mais le renouvellement des journalistes dans les organes de presse nécessite une reprise régulière de ces formations. C'est une action continue, qui doit être renouvelée régulièrement.

La sensibilisation des journalistes devra porter sur la prise de conscience sur leur rôle ainsi que ce de la presse durant la gestion d'une crise et les relations avec la DGPC pour le relai fiable des informations.

Les formations doivent mettre en avant les processus et les protocoles de recueil d'information de la DGPC, les modes de traitement, les priorisations ainsi que l'organisation de l'aire de l'information publique du COUN. La formation doit également porter sur les principales notions de communication sur la prévention et la gestion des risques ainsi que sur les différents types de catastrophes, impliquant des mesures préventives spécifiques à chaque aléa. Les formations peuvent aussi mettre en avant certains aspects spécifiques à la GRD tels que, à titre d'exemple, la résilience, le genre, l'inclusion, etc. Également, cette formation doit être l'occasion pour la DGPC de recueillir le point des journalistes sur leurs besoins et leurs contraintes afin que la DGPC puisse également ajuster ses communications.

La formation sera destinée aux journalistes plus reconnus de Port-au-Prince et des trois départements du Grand Sud, aux journalistes des principaux radios et médias de communication. Au niveau des départements, les journalistes des radios communautaires, journalistes des médias en ligne et correspondants des médias de l'Etat à raison de 5 journalistes par département ou personnes travaillant dans les principaux médias locaux et 5 au niveau de Port-au-Prince.

Le contenu de la formation a été développé par la DGPC et la formation est impartie sur 2 jours.

Pour cette activité, le Prestataire de services engagera un consultant expert en communication d'urgence.

¹ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère de la Santé Publique et de la Population, Ministère des Travaux Public, Transport et Communications, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Justice, Ministère de l'Éducation Nationale.

iii. Renforcement des capacités du Comité Technique de Gestion des Abris Provisoire (CTGAP) pour la gestion des abris

- Appui au CTGAP à la réalisation d'un atelier de leçons apprises avec les acteurs impliqués lors du séisme du 14 août 2021 : membres des CCPC et CDPC, gestionnaires des abris, représentants du MAST à niveau national et local, agences onusiennes tel que l'OIM, des ONG, et toute autre organisation qui a participé activement à la gestion des abris. Les résultats de l'atelier serviront à la définition d'un programme court de renforcement des capacités des gestionnaires des abris.
- Réalisation d'un atelier (selon les besoins de logistique organiser un ou deux ateliers) de partage d'expériences et de renforcement des capacités destiné aux gestionnaires des abris d'évacuation dans les départements et communes concernées. Cet atelier, de 1 jour, s'appuiera sur les résultats de l'atelier de leçons apprises, les expériences vécues des gestionnaires d'abris et leurs connaissances sur le Guide de Gestion des Abris d'Evacuation du SNGRD. 30 gestionnaires de 15 comités de gestion prendront part à l'atelier qui seront choisis parmi les 68 sites de rassemblement lors du séisme d'août 2021 (information de l'OIM). Le choix sera réalisé sur une priorisation des sites selon leur importance en termes de capacité d'hébergement et le besoin de renforcement des capacités.
- Pareillement, le Prestataire de services assurera la participation aux l'ateliers de 5 formateurs en gestion des abris de la DGPC afin de renforcer leurs capacités et assurer que la DGPC aura les capacités techniques pour répliquer la formation et les leçons apprises.
- Large diffusion de l'application Smartphone Guide de Gestion des Abris d'Evacuation du SNGRD, 2021 auprès des CCPC du Grand Sud, les gestionnaires d'abris activés lors du séisme d'août 2021 et les volontaires et brigadières de la DGPC au niveau local.
- Diffusion des principaux messages de la Guide de Gestion des Abris d'Evacuation du SNGRD, 2021, tels que les devoirs et responsabilités des personnes évacuées, à travers de peintures murales, affiches en grand format (à coller dans les abris), dépliants et autres outils de communication. S'identifieront 100 abris pour la diffusion de ces outils.

iv. Appui technique et logistique à l'organisation d'exercices de simulation de séisme (SIMEX séisme) dans les trois départements et cinq communes concernées

- Appui technique à la DGPC pour la réalisation d'exercices de simulations de séisme et tester la gestion de crise des trois COUDs et dix COUCs concernés. L'exercice comportera à la fois des « exercices de table » et des actions sur le terrain « exercices opérationnelles » (activation du plan de contingence, évacuation de personnes des lieux publics (par exemple des écoles), activation des abris, opérations de recherche, extraction, secours, communication, collecte de données, etc...). La simulation testera toutes les connaissances imparties lors des formations citées aux points précédents.
- Appui logistique pour la réalisation du SIMEX sismique dans le Grand Sud : apport des matériaux, transport, per diem des participants, nourriture et tout autre besoin logistique pour la réussite des exercices.
- Sur la base des expériences du SIMEX, la firme développera un guide pratique adapté au contexte local pour la réalisation d'exercices de simulation de séisme qui servira à la DGPC et aux acteurs de la GRD à la réalisation de futurs SIMEX y compris les leçons apprises. Le guide inclura les formats et modèles pour le développement des scénarios, l'organisation des exercices pour chaque acteur et aire concerné ainsi que des check listes pour faciliter la conception et réalisation des SIMEX. Le guide en créole et français tiendra compte des aspects genre et inclusion, il favorisera les illustrations et une bonne édition afin de le rendre plus didactique, attractif et harmonieux dans son organisation tout en suivant les directives de communication de la DGPC.

v. *Amélioration du site web de la DGPC pour la gestion et communication en temps réel des données post-catastrophe et intégration de plateformes de la DGPC*

Pour cette activité, le Prestataire de services recrutera une firme ou consultant expert en développement de pages web ayant une expérience en gestion de risques.

Amélioration du site web de la DGPC pour la gestion et communication en temps réel des données post-catastrophe :

- Ajouter au site web de la DGPC (www.protectioncivile.gouv.ht) d'une sous-section qui permettra aux visiteurs d'accéder en temps réel et de manière conviviale aux différentes informations post-catastrophe.
- L'information sera présentée de manière simple pour une lecture rapide, utilisant des graphiques, cartes, photos et pictogrammes.
- Le site web permettra, aux administrateurs de système, de sauvegarder des bases de données alimentées depuis le terrain.
- Le site web permettra de charger des fichiers format Excel (*.xls ou *.csv) et de publier/présenter les données sur des cartes, listes, tables et graphiques.
- Le site web sera en communication avec autres systèmes TI en utilisant des « web-services » et des « APIs » disponibles sur systèmes tiers, et permettra aussi l'entrée de données de façon « manuelle » depuis le niveau central.
- La plateforme donnera la possibilité de réaliser le traitement, l'analyse statistique, la visualisation et la publication des données, une fois les informations seront validées au niveau central.
- La firme ou consultant réalisera de consultations auprès de la DGPC et l'UCP et proposera des designs de la sous-section mentionnée pour leur validation avant d'entamer le travail de développement.
- La sous-section mentionnée devra être intégrée dans un site web WordPress

Intégration de plateformes dans le site web de la DGPC :

La firme réalisera aussi l'intégration dans le site web de la Protection Civile des plateformes suivantes afin d'avoir un seul site fonctionnel pour la DGPC :

- WebMap Protection Civile Haiti (PNUD), base de données élaborée et mise en opération avec le PNUD: <https://mangomap.com/direction-protection-civile-haiti/maps/118678/webmap-protection-civile-haiti>
- Logistics Sector, base de données élaborée par le WFP : <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiMzYzYjIhYzctZjE5MS00MWJhLWI1ODQtOGFhZDcxNjk3NGQyIiwidCI6ImU5YWY5MjcxLTAYZjItNDRkMS04NDg0LTc3NjVmNDQwNGVjZCJ9>

La firme ou consultant mettra en place une procédure de sauvegarde automatique de tous les fichiers et de base de données du site web de la DGPC.

vi. *Actualisation des plans de contingence des départements du Grand Sud : Nippes, Grand Anse et Sud et actualisation du Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national*

Actualisation des plans de contingence des départements du Grand Sud : Nippes, Grand Anse et Sud :

S'appuyant sur les expériences du séisme du 14 août 2021, l'objectif de l'activité est d'actualiser les plans de contingence y compris des plans pour des scénarios de risques multiples pour les départements du Grand Sud : Nippes, Grand Anse et Sud.

L'actualisation des plans de contingence départementaux comprendra :

- L'analyse des risques
- La conception des scénarios de risques multiples, hypothèses de planification, conséquences humaines et matérielles
- La définition des objectifs de la réponse et les stratégies opérationnelles
- La définition de la gestion et la coordination de la réponse
- Développement d'un checklist des actions couvrant les trois premières semaines de la réponse (Procédures opérationnelles standard)

Le Prestataire des services, en étroite collaboration avec la DGPC, assurera la participation active des institutions et contreparties impliquées dans la planification et la réponse en cas de crise dans les départements concernés. Pour cela, le Prestataire de services réalisera les tâches suivantes :

- Organisation d'une réunion de consultation avec la DGPC afin de définir les lignes directrices de l'actualisation des Plan de contingence multirisque départemental. La consultation tiendra en compte l'ensemble des documents, PNRU, manuels, les Plans de Contingence des départements et considérait aussi les aspects genre et inclusion selon les lois du pays.
- Compilation de l'information et rédaction des plans : Le Prestataire de services réalisera une recherche d'information concernant la situation géographique et environnemental du département, les principales aléas, la vulnérabilité et les risques de désastres pour chaque département. Pareillement, à travers des ateliers avec les membres des Comités départementaux de la Protection Civile (CDPC), mettra à jour les informations des plans de contingence et compilera ces informations dans un même document. Pour la réalisation de ces ateliers, le Prestataire de services assurera la participation des membres des Comités, incluant les délégués départementaux, la Croix Rouge Haïtienne, al PNH, les partenaires nationaux et internationaux et les représentants départementaux des ministères et Bureaux d'Etat tels que :
 - Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)
 - Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)
 - Le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)
 - Le Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication (MTPTC)

Et tout autre acteur important dans la gestion de risque de désastre au niveau départemental

- Socialisation des plans de contingence aux membres des Comités Départementaux de la Protection Civile (CDPC) et validation par les Coordonnateurs Techniques Départementaux (CTD). Une fois finalisé les plans de contingence départementaux, le Prestataire de services présentera le plan aux membres du CDPC et effectuera la validation du plan par les CTD. Une fois validé, au moins deux copies imprimées du plan seront données au CTD et une autre aux délégués départementaux. Ces plans seront aussi transmis en copie dure et en format Word et PDF à la DGPC.
- Présentations des plans à la direction de la formation de la DGPC : Pour finaliser, ces plans seront présentés à la direction de la Formation de la DGPC.

vii. *Actualisation du Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national :*

Le Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national, en situation d'activation a été élaboré en 2006 et révisé pour la dernière fois en 2017. À la suite des enseignements tirés de la réponse au séisme du 14 août, 2021, la DGPC voit la nécessité d'actualiser ce Manuel prenant en compte les leçons apprises de la gestion de la crise et l'adapter au contexte local. Pour cela, le Prestataire de services, en consultation étroite avec la DGPC réalisera la mise à jour du Manuel.

6. Produits, résultats attendus et calendrier d'exécution

Activité	Produits et résultats attendus par activité	Calendrier d'exécution (Mois après le début de la mission)
<i>Applique pour toutes les activités</i>	Livrable 1. Rapport initial comprenant la mise en œuvre détaillée des activités et sa planification (15 pages maximum).	1 mois
<i>i. Renforcement des capacités des hauts cadres de la DGPC d'évaluation rapide post catastrophe et de coordination interne ainsi qu'avec les partenaires internationaux et nationaux</i>	Livrable 2. Programme de formation et compilation du matériel de formation pour le renforcement des capacités des hauts fonctionnaires de la DGPC dans la gestion de crise y compris les manuels et outils de formation.	2 mois
	Livrable 3. Rapport de la formation de renforcement des capacités d'évaluation rapide post catastrophe y compris l'évaluation de la formation et la liste de participants ²	6 mois
<i>ii. Renforcement des capacités techniques de la direction de communication de la DGPC afin d'améliorer la qualité de la communication avec le public en situation d'urgence</i>	Livrable 4. Diffusion de message de sensibilisation au large public aux risques sismique et cyclonique dans au moins 3 supports médiatiques (radio, réseau sociaux, TV).	3 mois
	Livrable 5. Manuel et supports de formation pour l'Aire de l'information et communication au public des Centres d'opération d'urgence.	4 mois
	Livrable 6. Rapport de formation du pool de personnes pour les aires concernant la communication et l'information du COUN et COUD, y compris les Procédures et les protocoles de communication mise à jour et testés.	8 mois
	Livrable 7. Rapport de la formation aux journalistes dans les trois départements du Grand Sud	8 mois
<i>iii. Renforcement des capacités du Comité Technique de Gestion des Abris Provisoire (CTGAP) pour la gestion des abris</i>	Livrable 8. Rapport de l'atelier de leçons apprises avec les acteurs impliqués dans la gestion des abris lors du séisme du 14 août et recommandations.	8 mois

² La liste de participants doit être désagrégée par genre, handicap, personne âgée y compris le poste occupé et/ou responsabilité dans la communauté.

	Livrable 9. Agenda, outils et rapport de l'atelier de renforcement des capacités des gestionnaires des abris, incluant la liste de participants.	
iv. Appui technique et logistique à l'organisation d'exercices de simulation de séisme	Livrable 10. Rapport SIMEX de séisme des trois COUDs et cinq COUCs.	12 mois
	Livrable 11. Guide pratique pour la réalisation d'exercices de simulation de séisme, incluant les formats et les check listes	15 mois
v. Amélioration du site web de la DGPC pour la publication en temps réel des données post-catastrophe.	Livrable 12. Sous-section du site web de la DGPC permettant aux visiteurs d'accéder en temps réel et de manière conviviale aux différentes informations des données post-catastrophe.	4 mois
	Livrable 13. Site web de la Protection Civile intégrant les deux sites : WebMap Protection Civile Haiti (PNUD) et Logistics Sector (WFP)	
vi. Actualisation des plans de contingence des départements du Grand Sud : Nippes, Grand Anse et Sud et actualisation du Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national	Livrable 14. Rapport des ateliers de travail avec les Comités départementaux de la Protection Civile pour la mise à jour des plans de contingence	12 mois
	Livrable 15. Plans de contingence mise à jour pour les trois départements	
	Livrable 16. Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national actualisé	
Applique pour toutes les activités	Livrable 17. Rapport récapitulatif finale de toutes les activités	16 mois

7. Durée de la prestation

La prestation aura une durée estimée de 16 mois à compter de la date de démarrage du contrat.

8. Honoraires et modalités de paiement

Paiement	Taches / Produits rendus	% du paiement
1	Signature du contrat	10%
2	Produit 1. Rapport de démarrage	20%
3	Livrables 2, 3, 4, 5, 12, 13	25%
4	Livrables 6, ,7, 8 et 9	20%
5	Livrable 10, 11, 14, 15 et 16	20%
6	Livrable 17	5%

9. Qualifications et expériences requises

9.1 Profil du Personnel-Clé

Les activités telles que décrites plus haut nécessitent l'intervention d'expertises spécifiques et donc d'un personnel-clé distinct. Il incombera aux prestataire de services de fournir ou d'obtenir tout le

personnel et toutes les ressources nécessaires à la bonne exécution, à la gestion et à la surveillance des activités de renforcement des capacités de la DGPC.

A cet égard, les profils suivants devront être présentés par le prestataire de services :

1. Un / Une Spécialiste en GRD avec plus de 8 années d'expérience, avec une forte expérience en gestion de crises, connaissance approfondi du SNGRD et expérience prouvée en renforcement des capacités de la DGPC.
2. Un / une Spécialiste avec plus de 8 ans d'expérience en communication en situation d'urgence. La connaissance du SNGRD est un atout.
3. Un Consultant expert en développement de pages web ayant une expérience en gestion de risques.

9.2 Profil de la firme

- *Expertise de plus de 8 ans en Gestion des Risques de Désastres en Haïti*
- *Expérience dans la mise en œuvre des activités similaires de gestion de risques en Haïti ou ailleurs au cours des cinq dernières années,*
- *Une forte expérience, plus de 8 ans, de travail prouvée dans le renforcement des capacités des institutions de l'Etat,*
- *Une capacité de gestion administrative et financière satisfaisante et une capacité en ressources matérielles et humaines jugée suffisant pour la bonne exécution des activités proposées ;*
- *Capacité logistique suffisant pour assurer la bonne marche de l'opération,*
- *Des expériences réussies avec l'administration publique, avec des bailleurs et autres partenaires dans le cadre de contrats et conventions sont des atouts,*
- *Capacité prouvée de gestion des ressources humaines et matérielles disponibles et mobilisables pour un travail en Haïti ;*
- *Situation financière, système de gestion financière en place et chiffre d'affaires pour les cinq dernières années ;*
- *Niveau et nature des ressources humaines et matérielles pouvant être mobilisées pour la tâche,*
- *Capacité de mettre en place un fonds de roulement suffisant pour assurer la bonne marche de l'opération pendant au moins deux mois,*
- *Tous les documents et relations avec le Client devront être en langue française ;*
- *La connaissance du créole est nécessaire pour la mission de communication avec les communautés et institutions locales ;*
- *La familiarité avec les procédures de gestion de projets financés par les institutions internationales de développement est un atout.*
- *La qualité technique de la proposition et sa conformité aux exigences de l'appel d'offre. L'offre financière doit être détaillée et bien présentée. Elle doit inclure un narratif expliquant clairement chaque ligne du budget, ainsi que le rôle de chaque staff.*

10. Responsabilité et devoir de diligence

Les parties sont conscientes qu'Haïti est un environnement complexe et hostile qui présente des défis logistiques et sécuritaires. Ceux-ci comprennent, mais sans s'y limiter, les effets directs et indirects d'actes de terrorisme, de conflits armés, de crimes et d'enlèvements.

Le prestataire déclare qu'il est pleinement en mesure de fournir à ses employés, ses partenaires et/ou ses agents ou sous-traitants les arrangements de voyage, de survie, d'hébergement et de sécurité nécessaires. Les parties ont l'intention qu'une relation de prestation de services indépendant soit

créée par cet accord. En tant que prestataire indépendant, le prestataire aura le contrôle complet et exclusif de la gestion et de l'exploitation de son entreprise/organisation et sera exclusivement responsable de l'assurance, du devoir de diligence, des dispositions de sécurité et de la retenue des revenus et autres impôts en rapport avec (i) ses employés, ses partenaires et/ou ses agents ou sous-traitants ainsi que (ii) le fonctionnement et la conduite de ses affaires.

11. Dispositifs de sécurité dans les territoires à haut risque

Le prestataire sera responsable de prendre ses propres dispositions de sécurité, le cas échéant, pendant la durée du contrat. Le coût associé aux dispositions de sécurité doit faire partie de la proposition financière et figurer sur une ligne distincte. Les ajustements futurs de ces coûts ne seront pas autorisés.

En répondant à cette demande de proposition, le prestataire doit démontrer une compréhension et une préparation aux menaces potentiellement importantes pour la sécurité et la sûreté auxquelles son personnel, ses sous-traitants et ses actifs peuvent être confrontés dans le cadre de l'exécution du contrat. Ceux-ci peuvent inclure les effets directs et indirects des actes de terrorisme, des conflits armés, de la criminalité et des troubles civils, ainsi que des risques naturels et d'origine humaine. Les propositions techniques doivent donc inclure :

- (1) Une évaluation des risques de sécurité décrivant les menaces et les risques potentiels susceptibles d'affecter le personnel, les sous-traitants et les actifs du Prestataire de services lors de l'exécution du contrat ; et
- (2) Un bref énoncé des plans d'urgence et des mesures d'atténuation prévus (les domaines à prendre en considération comprennent les mises à jour de l'évaluation des risques de sécurité, les séances d'information sur la sécurité du personnel, les mesures de sécurité physique, les dispositions en matière de soins médicaux et les plans d'évacuation).

Le prestataire sera seule responsable du développement, de la mise en œuvre et du maintien de toutes les mesures de gestion des risques de sûreté et de sécurité nécessaires pour respecter ses obligations de diligence envers son personnel, y compris tout tiers qu'elle pourrait engager pour la prestation des services.

Cette obligation sera reflétée dans les dispositions contractuelles pertinentes (par exemple, les clauses d'indemnisation et d'assurance). Le coût associé aux dispositions de sécurité doit faire partie de la proposition financière et figurer sur une ligne distincte. Les ajustements futurs de ces coûts ne seront pas autorisés.

Annexe 1 : Description Succincte des Activités de Renforcement et Relèvement des Capacités du Secteur de la GRD à Financer par la CERC

Gestion des Risques et Désastres

Pour le secteur de la GRD, les activités de la CERC couvriront la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures de la DGPC dans le Grand Sud et appuiera son renforcement pour la coordination, la préparation, et la réponse aux futurs événements catastrophiques et la gestion des abris d'évacuation. Plus précisément, les activités retenues sont de deux ordres : (i) réhabiliter les infrastructures de base de la DGPC, notamment les COUD, les COUC et les abris-écoles pour faciliter la réponse aux prochains désastres ; et (ii) renforcer la capacité de la DGPC à coordonner, préparer, répondre et gérer les abris d'évacuation encore plus efficacement (voir Tableau 11 pour une ventilation des activités). La DGPC est l'acteur principal pour toutes les activités liées à la GRD y inclus dans la préparation des termes de référence (TDR) pour le renforcement institutionnel afin de maximiser l'impact sur le renforcement des capacités de la DGPC.

6.1 Activités Planifiées

Tableau 11 : Renforcement et Relèvement des Capacités du Secteur de la GRD

Activités confiées à l'UCP
Activité
Réhabilitation et amélioration des infrastructures de la DGPC et des abris-écoles
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et amélioration des COUD et COUC affectés par le séisme et assurer l'accès. Il s'agit de 2 COUD (Miragoâne, Les Cayes alternatif) et de 5 COUC (Fonds-des-Nègres, Camp Perrin, Aquin, Coteaux, Chardonnières). • Réparation de au moins 5 abris-écoles affectés par le tremblement de terre. • Amélioration des fonctionnalités et structure du COUD Fonfrede au Cayes avec certains travaux pour améliorer l'accès.
Renforcement des capacités opérationnelles DGPC pour la coordination, préparation, réponse et gestion des abris d'évacuation en particulier dans le Sud
<p>Renforcement des capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités d'évaluation rapide post catastrophe et de coordination interne ainsi qu'avec les partenaires internationaux. ▪ Organisation de SIMEX par la DGPC avec appui logistique de l'UCP. ▪ Renforcement des capacités du Comité Technique de Gestion des Abris Provisoire (CTGAP) pour la gestion des abris. ▪ Renforcement des capacités techniques de la direction de communication de la DGPC et campagnes de communication pour la sensibilisation au risque sismique. ▪ Amélioration de la page web de la DGPC pour la publication en temps réel des données post-catastrophe.
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des plans de contingence y compris des plans pour des scénarios de risques multiples pour le Grand Sud.
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation fonctionnelle et structurelle détaillée des abris d'évacuation, ainsi que recommandations pour le développement d'une stratégie nationale pour la densification et la maintenance des abris dans le territoire national, et surtout dans le Grand Sud.
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de communication (téléphone satellite, etc.) et équipement de la salle de crise du COUN et COUD de Fonfrede aux Cayes
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la coordination du CERC et appui local pour les sauvegardes et coût opérationnel (UCP).